

Restructurations = logique de rentabilité contre droits des femmes à disposer de leurs corps !

Mutualisation des personnels, fusion des services... appelée « restructuration », le refrain est connu dans les centres hospitaliers. Trois ans après la fermeture de l'Hôpital Hôtel-Dieu et le transfert du Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG) sur l'Hôpital Edouard-Herriot, les services d'orthogénie lyonnais, qui pratiquent les interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont de nouveau menacés car peu rentables (CIVG de la Croix Rouse et CIVG de Lyon Sud).

En France, les réorganisations des établissements de santé, en particulier publics où se pratiquent la grande majorité des IVG, ont conduit à la disparition de plus de 150 CIVG en 10 ans.

Au-delà du maintien ou non du nombre de lits dédiés aux IVG, **c'est la qualité de la prise en charge des femmes et des couples qui est en jeu.**

A la Croix Rouse, quel projet de restructuration ?

Plusieurs scénarios sont à l'étude. Tous vont dans le sens d'un éclatement du service d'IVG : un espace pour le 1^{er} accueil et les consultations, et le transfert des lits d'hospitalisation vers le service de gynécologie.

A Lyon Sud, même schéma :

Toujours dans une logique de rentabilité, une 1^{ère} restructuration vient d'être présentée. Ici aussi est prévue la délocalisation des lits d'IVG vers la gynécologie. Au cours de cette restructuration, le service d'IVG passerait de 2 personnes actuellement (une infirmière et une aide-soignante), à une seule, qui ferait à la fois les prises de rendez-vous téléphoniques, l'accueil des femmes, les ouvertures de dossiers, etc...

« J'ai pleuré un bon coup, non pas à cause de l'avortement mais à cause de tout le stress causé par cette démarche qui est un vrai parcours du combattant. »

Blog « je vais bien merci »
<http://blog.jevaisbienmerci.net/>

Quelles sont les conséquences de ces restructurations ?

1°- **Une moindre qualité de l'accompagnement des femmes en demande d'IVG** : la disparition d'un personnel dédié, formé et volontaire conduit à la multiplication des interlocuteurs/trices pour les femmes, avant, pendant et après l'intervention. L'absence de formation à cette activité spécifique qu'est l'IVG augmente le risque de défaut de prise en charge (culpabilisation, absence d'anonymat, de confidentialité et de discrétion).

2°- **Un risque de baisse de l'offre de soins** : avec la suppression des locaux dédiés, nous n'avons aucune assurance que les lits dévolus aux avortements le restent. En effet, dans un contexte d'augmentation de l'activité dans les services de gynécologie-obstétrique, certaines IVG pourraient être déprogrammées pour laisser la place à des interventions « plus urgentes » car les chambres, les plages horaires des blocs opératoires, les personnels de santé sont occupés à flux tendu. Par ailleurs des femmes venant pour une IVG pourraient se retrouver dans la même chambre que des femmes vivant une fausse-couche ou un problème gynécologique.

3°- **Moins de choix pour les femmes** : avec moins de personnel, moins de temps d'écoute et d'accompagnement, on allonge les délais d'attente pour les rendez-vous et on réduit ainsi la possibilité de choix pour la méthode d'IVG.

Pour le CIVG de la Croix Rousse et de Lyon Sud, nous voulons :

1°- Le maintien d'un parcours identifié et cohérent avec une ligne téléphonique dédiée, avec un message d'information en cas de ligne occupée ou d'absence et un personnel de consultation dédié et formé ;

2°- Un personnel dédié, formé et volontaire pour une prise en charge globale. Il s'agit de **prendre en compte la parole des femmes, des couples**, et leur vécu de la sexualité. Il s'agit de respecter leur cheminement et leurs ambivalences pour les accompagner vers un choix satisfaisant ;

3°- La possibilité du choix de la méthode et du type d'anesthésie ;

4°- La possibilité de bénéficier d'un entretien pré-IVG. Si le caractère obligatoire de **l'entretien pré-IVG**, a été supprimé pour les majeures depuis la loi de 2001, celui-ci **doit être systématiquement proposé à toute femme en demande d'IVG** ;

5°- Des délais de rendez-vous conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, soit moins de 5 jours pour la 1^{ère} consultation ;

6°- Une prise en charge de toutes les demandes d'IVG jusqu'au délai légal (14 semaines d'absence de règles).

7°- Des CIVG autonomes avec des locaux, des salles d'attente et des moyens dédiés.

Nous nous opposons au propos répandu qui fait état d'une souffrance et d'un traumatisme liés automatiquement à l'avortement. Les femmes ont toujours eu et auront toujours recours à l'IVG. L'orthogénie n'est pas une spécialité médicale comme une autre, elle n'est pas exempte de jugements et de préjugés. Sa pratique peut mettre en difficulté les patientes et les soignantEs.

L'IVG n'est pas uniquement un geste technique, c'est un « parcours organisé » !

Le corps des femmes ne doit pas être une variable économique

Non aux restructurations en cours

**Non à la remise en cause de l'avortement
par la réorganisation des services**

**Non à la dégradation de la prise en charge
des femmes en demande d'IVG**

**Défendons le droit à l'avortement à la croisée des chemins entre
les droits des femmes, les questions de sexualité,
l'accès à la santé et la qualité des soins.**

A l'appel du **COLLECTIF DE DEFENSE DE L'IVG A LYON** qui regroupe des associations féministes, des syndicats, des groupes politiques, ainsi que des professionnelLEs des centres IVG de la Croix-Rousse, d'Edouard-Herriot et de Lyon-Sud. Il s'est constitué en mai 2009, suite à l'annonce de la fermeture du centre IVG de l'Hôtel-Dieu.